

Comité de pilotage NATURA 2000

Compte-rendu de séance du 25 janvier 2021

Ordre du jour de la réunion du COPIL :

1. Recomposition du COPIL et élection de la présidence
2. Approbation du compte-rendu du COPIL du 26 novembre 2019
3. Panorama des actions entreprises en 2020 :
 - 3.1 Promotion de l'outil charte et contractualisations
 - 3.2 Informations et conseils aux porteurs de projet
 - 3.3 Suivi des contrats territoriaux
 - 3.4 Animation nature
 - 3.5 Conception et réalisation d'une exposition photographique « Paysage et Nature des Gorges du Haut-Cher »
4. Perspectives de travail pour l'année 2021
5. Questions diverses

M. NOWAK, directeur du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher introduit la séance en remerciant les personnes présentes pour leur participation à ce Comité de Pilotage effectué en visio-conférence en raison du contexte sanitaire.

M. GIRAUD, sous-préfet de Montluçon prend ensuite provisoirement la présidence de ce COPIL pour permettre le vote de la nouvelle présidence et ainsi traiter le premier point de l'ordre du jour.

1. Recomposition du COPIL et élection de la présidence

M. GIRAUD fait appel des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, seuls membres du COPIL habilités à participer au vote. Sur les 14 membres, 8 sont présents ou représentés. Le quorum est atteint.

Monsieur le Sous-préfet poursuit en interrogeant l'assemblée pour connaître les candidats à la présidence du Comité de pilotage.

M. GLOMOT, représentant du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher indique qu'il est candidat au mandat de président du COPIL.

A l'unanimité, les membres présents élisent M. GLOMOT en tant que Président du COPIL du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher.

Monsieur le Sous-préfet confie en conséquence la conduite et la poursuite de la réunion à M. GLOMOT nouveau président du Comité de pilotage qui remercie les personnes présentes, rappelle son attachement à ce territoire, et précise qu'il s'inscrira, à travers cette Présidence, dans la lignée des priorités des actions engagées par le PETR.

2. Approbation du compte-rendu du COPIL du 26 novembre 2019

Après interrogation, aucune remarque n'est soulevée concernant le compte-rendu du dernier COPIL. A l'unanimité, les membres du Comité de pilotage approuvent le compte-rendu du COPIL du 26 novembre 2019.

3. Panorama des actions entreprises en 2020

3.1 *Promotion de l'outil charte et contractualisation*

Suite à une dernière relance des collectivités du site n'ayant pas encore souscrit de charte, la commune de Teillet-Argenty a fait savoir qu'elle n'était pas intéressée par la démarche au regard de la taille très réduite de la parcelle concernée.

Sur la commune de Lavault-Sainte-Anne, un diagnostic a été réalisé sur trois parcelles pour un total de 7,54 ha. Il s'agit essentiellement de forêt de pente, ripisylves et de quelques patches de mégaphorbiaies. Il s'agit là de la seule charte supplémentaire signée en 2020.

De nombreux échanges avec la ville de Montluçon ont été effectués mais aucun projet de charte n'a encore été finalisé à ce jour en raison notamment des difficultés d'usage rencontrées sur le parcellaire très important concerné au niveau des Réaux.

A ce jour la surface totale contractualisée est de 73.70 ha.

3.2 *Information et conseil aux porteurs de projet*

L'association CAP03 a recontacté en 2020 le CEN Allier dans le cadre de l'organisation du Trail du sentier des colporteurs. Le tracé étant le même que celui emprunté en 2019, aucune nouvelle préconisation n'a été nécessaire.

Le CEN Allier a également été sollicité par le lycée de Durdar-Larequille et notamment par un professeur de Biologie Ecologie qui était à la recherche d'agriculteurs impliqués ou sensibilisés à la préservation de la biodiversité sur le secteur des gorges du Haut Cher.

Dans le cadre d'une compétition de canoë kayak au printemps 2021, le CEN Allier s'est tenu à disposition de l'organisateur pour le conseiller afin de minimiser les éventuels impacts sur le site Natura 2000, notamment concernant les accès. Le CEN Allier indique que le projet n'est pas soumis à évaluation d'incidence au regard du nombre de personnes attendues par l'évènement.

Dans le cadre de la révision partielle du SCOT, le CEN a conseillé le PETR pour l'actualisation de la liste des essences végétales locales à privilégier pour les plantations et sur la gestion des espèces exotiques envahissantes. Lors de la consultation mail de janvier 2021, le CEN Allier, en tant qu'animateur délégué du site, a apporté des précisions pour une meilleure prise en compte de Natura 2000 mais aussi des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Les trames noires et brunes ont également été mises en avant pour une meilleure prise en compte.

Dans le cadre de la veille locale effectuée sur le site, le CEN Allier a été alerté par Mme. FAURIE de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de traces de pollution observées début décembre en amont de la Station de Pompage de Teillet-Argenty. L'alerte a été transférée auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), police de l'eau et des Milieux aquatiques, afin de rechercher les causes de cette pollution. A ce jour, ni le CEN Allier, ni la LPO n'ont reçu de retour de l'OFB.

Le président de l'Union des pêcheurs Bourbonnais (UPB) affirme ne pas avoir eu connaissance de cette pollution, ni par la LPO, ni par le CEN Allier ou tout adhérent. Il souhaiterait avoir accès aux photographies et à une copie du courrier. Mme. FAURIE indique alors qu'elle transmettra les éléments à l'UPB.

Le CEN Allier précise que les travaux en cours au niveau du Syndicat de Production des Eaux du Cher (SPEC) ont fait l'objet d'une déclaration d'incidence au titre de Natura 2000 et ne sont à priori pas de nature à occasionner une telle pollution. M. GLOMOT indique alors qu'il contactera l'OFB

En juillet 2020 près de 2 ha de landes ont brûlé sur le secteur des landes de Nerdre. Il sera nécessaire de réaliser un suivi au cours de l'année 2021 pour observer la bonne reprise ou non de la végétation.



Le CEN Allier a également mené un travail d'accompagnement d'une action de suivi de l'écrevisse à pied blanc lancée par l'OFB sur le site des gorges du Haut Cher. Cependant, au regard de l'importante sécheresse et de l'état des écoulements, aucun des 7 points de suivi prévu n'a pu être réalisé.

3.3 Suivi des contrats territoriaux

Le contrat territorial Cher « Montluçonnais » est à l'arrêt depuis 2019 suite à la perte des crédits FEDER et au départ de la Chargée d'opération. Un contact a été pris avec l'agglomération de Montluçon pour faire un point sur cette démarche qui pourrait être relancée avec l'embauche d'une nouvelle personne qui ferait avancer ce projet sous forme d'un Contrat hybride « Contrat Territorial/Contrat Vert et Bleu » (Outil de la Région AURA).

Le CEN Allier a par ailleurs participé à la restitution de l'état des lieux du contrat territorial Œil Aumance. L'élaboration du programme d'action est en cours et sa restitution a été repoussée à 2021 en raison du contexte sanitaire. Une étude Hydrologie Milieu Climat sera lancée en 2021.

Le CEN Allier suit également l'avancement du contrat territorial Hautes Vallées du Cher. Le diagnostic préalable a été présenté et validé en octobre lors d'une réunion en présence du CEN Allier. Le programme d'action est en cours de rédaction pour une signature début 2022. C'est ce contrat territorial qui aura les répercussions les plus importantes sur le site Natura 2000 tant en termes de gestion quantitative que qualitative de la ressource en eau.

3.4 Animation nature

Cette année était programmée une sortie rando-croquis sur le thème du Paysage. Malgré le travail préparatoire accompli, cette animation n'a pu avoir lieu en raison d'un problème de santé du prestataire retenu. En remplacement, une sortie randonnée sur sentiers étroits/escarpés a été organisée de 25 juillet. Elle a rassemblé 6 personnes n'habitant pas sur le territoire du site.

3.5 Conception et réalisation d'une exposition photographique « Paysage et Nature des Gorges du Haut-Cher »

Une exposition regroupant 10 photographies prises lors de l'inventaire des milieux naturels sur le site a été réalisée. Les panneaux de 60x40 cm présentent à la fois les aspects paysagers et naturels marquants des Gorges du Haut Cher.

La vocation première de cette exposition était d'être présentée lors de l'évènement « croq'en fruits » qui a également été annulé en raison du contexte sanitaire.

M. PENTHIER, Maire de la commune de Lignerolles, interroge sur la possibilité de faire circuler l'exposition, notamment dans les écoles.

L'exposition étant vouée à circuler sur le territoire du Site Natura 2000, les personnes intéressées pourront s'adresser au PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher pour une mise à disposition de celle-ci.

Mme. CADE du CEN Allier explique que l'exposition dans les écoles est tout à fait possible même si elle n'a pas été conçue comme un outil pédagogique pour le public scolaire ; les enseignants peuvent librement s'en saisir pour monter un projet. Le CEN Allier pourra se tenir à leur disposition pour répondre aux éventuelles interrogations.



4. Perspectives de travail pour l'année 2021

M. NOWAK informe que l'année 2021 sera marquée par la révision du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher. Suite à consultation, le prestataire retenu pour effectuer cette révision est l'Office National des Forêts (ONF) de la Creuse.

Le Comité de pilotage sera alors amené à se réunir ponctuellement pour le suivi de cette démarche et la validation des différentes étapes de la révision.

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) confirme la pertinence de la proposition de l'ONF d'affiner la cartographie des habitats naturels en certains secteurs. Il semblerait que malgré la validation par le CBNMC du travail de cartographie réalisé en 2018 par le CEN Allier, des imprécisions subsistent dans la définition des mosaïques d'habitats sous les buis, menant à sous-estimer la surface des habitats de pelouse.

Concernant les actions d'information et de communication, M. PENTHIER, propose qu'une signalétique pédagogique soit prévue dans le cadre de la révision du DOCOB (signalétique qui indiquant notamment les espèces présentes).

M. RIVIERE de l'ONF Creuse, alerte sur le fait qu'il ne faut pas être trop précis sur la localisation des espèces et des habitats et sur les risques d'une signalétique trop précise pour la préservation. Un débat sera sans doute pertinent pour définir le bon degré de précision dans les informations transmises.

M. GLOMOT interroge quant à lui sur la possibilité de mutualiser les moyens entre Creuse et Allier dans la gestion des deux sites Natura 2000 de la vallée.

Le CEN Allier précise qu'il s'agit administrativement de deux sites différents avec deux structures porteuses différentes. Cependant la révision du DOCOB par l'ONF va dans le sens d'un travail de cohérence et de complémentarité avec ce qui est réalisé dans la Creuse.

5. Questions diverses

La LPO souhaite porter à la connaissance des membres du COPIL la pose d'un nichoir à faucon pèlerin réalisée au printemps par l'association d'escalade. Mme. FAURIE précise qu'un couple s'est approprié le nichoir mais qu'il n'y a pas eu d'installation et de reproduction. La LPO a par ailleurs déconseillé au club d'escalade qui souhaitait communiquer sur le nichoir de le faire tant qu'il n'y avait pas d'installation du couple. Cette recommandation a été suivie par l'association.

La LPO a également indiqué avoir été appelée par la commune de Teillet-Argenty concernant la découverte d'un Hibou Grand-Duc blessé. Celui-ci a été récupéré, emmené chez le vétérinaire et une fois rétabli relâché sur site.

M. PENTHIER, interroge le CEN Allier sur la nécessité de réintervenir sur la mare communale restaurée il y a quelques temps. Mme. CADE explique qu'une nouvelle intervention peut être envisagée au bout de cinq ans selon l'évolution de la végétation. Néanmoins, des photos peuvent être transmises au CEN Allier pour être étudiées. De plus, dans le cadre du contrat territorial Hautes Vallées du Cher des actions ont été proposées pour le suivi du réseau de mares.

La LPO interroge ensuite sur les suites données à l'inventaire des décharges sauvages. Elle évoque une brochure de la DREAL à ce sujet pour notamment attirer l'attention des usagers sur les pratiques. Le Sous-Préfet de Montluçon interrogera la DDT et indique que dans d'autres départements ces brochures existent. Il encourage par ailleurs toutes les parties prenantes à se porter partie civile pour lutter contre ces dépôts sauvages.



L'UPB demande quant à elle si un entretien est prévu prochainement pour les accès à la rivière notamment au niveau du rocher d'escalade. M. PENTHIER précise qu'une étude est prévue ainsi qu'un aménagement suite à la dissolution du SMAT.

L'UPB sollicite la création d'un groupe de travail sur les milieux aquatiques. Mme. COLLET du CEN Allier précise qu'un groupe de travail a déjà été constitué à deux reprises par le passé. Cependant, Natura 2000 n'est pas le bon outil pour agir sur la quantité et la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. En effet, même si des constats sont faits, très peu d'interventions sont réellement possibles. Les contrats territoriaux constituent de meilleurs leviers d'actions. Elle invite l'UPB à se joindre aux démarches initiées sur les territoires.

M. RIVIERE en accord avec le CEN Allier précise en effet qu'il faut regarder du côté des contrats territoriaux où les leviers sont plus importants et où les besoins peuvent être exprimés.

L'ordre du jour de ce COPIL étant épuisé et aucune autre question ou remarque n'étant soulevée, M. GLOMOT remercie les participants et clôture la séance.

Approuvé le *21 09 2021*

Le Président du Comité de Pilotage



Philippe GLOMOT



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

